

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'Alimentation

Arrêté du 03 NOV. 2020 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

- Vu la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et notamment son article 2-2 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 241-1 ; R. 241-25 à R. 241-26 ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéficie pas d'une reconnaissance automatique en France ;
- Vu l'arrêté du 09 octobre 2019 relatif aux épreuves pour l'année 2020 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'arrêté du 5 août 2020 visant les membres du jury autres que les membres de droit aux épreuves pour l'année 2020 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 1^{er} octobre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'autorisation d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux est accordée, par ordre alphabétique, aux vétérinaires dont les noms suivent :

1. Monsieur Mohamed ABDELKEFI, 2 rue du petit pont, 95530 LA FRETTE SUR SEINE ;
2. Monsieur Bachir AIDAOUI, 8 rue Gabriel Fauré, 91260 JUVISY SUR OGE ;
3. Monsieur Sadeer Al-ALOOSI, 1 allée du Séquoïa, 91370 VERRIERES LE BUISSON ;
4. Madame Michaela BOLOGNESI, rue de Koerich, 14 Hobschied, LUXEMBOURG L-8371 ;
5. Monsieur Saïd BOUALI, 47 rue Marignan, 13007 MARSEILLE ;
6. Monsieur Skander BOUATTOR, 10/12 rue Greffulhe, 92300 LEVALLOIS-PERRET ;

7. Madame Kahina BOUKAIS, 8 mail des Tilleuls - bât B, 94250 GENTILLY ;
8. Madame Chahinaz Haciba DAIDI, 208 rue de la Canalette, 30220 AIGUES-MORTES ;
9. Monsieur Grégoire FOUQUET, 3 square de la Tour Maubourg, 75007 PARIS ;
10. Madame Laura GONZALEZ-MOOR, 57 rue du Mont Ventoux, 34400 LUNEL ;
11. Monsieur Salim KERAI, 2 rue Val Notre Dame, 95100 ARGENTEUIL ;
12. Madame Barinia LE DIZES, 47 avenue Louis Gérin, 38580 ALLEVARD LES BAINS ;
13. Madame Fabiana PIGHINI ORLANDO, 34 rue de Strasbourg, 94300 VINCENNES ;
14. Madame Jennifer ROBERTON, 26-28 rue Renaise, 53000 LAVAL ;
15. Monsieur Mehdi Nazim TALEB, 87 quai de la Pie, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSÉS ;
16. Madame Marina VALETTE, 9 impasse des Fétuques, 33123 LE VERDON SUR MER.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le **03 NOV. 2020**

Pour le ~~Ministre~~ et par délégation
Le Directeur Général de l'Alimentation
Bruno FERREIRA